



Conséquences stratégiques des élections aux USA

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Dominique Colas

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillard

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Adeline Blanvillain

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Dany Bachelet

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

Conséquences stratégiques des élections aux USA..... 2

Économie

En quête d'emploi : le chômage..... 4

Stratégie de sécurité

Revoir le concept d'alliance ? 6

Sociologie

Conformité et déviance 8

Espace

Utilisation de l'espace en opération :
un véritable soutien au commandement 10

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Afrique subsaharienne :
premiers pas des interventions extérieures..... 12

Droit et institutions

Le système de Westminster,
le modèle législatif britannique 14

Sciences

La géo-ingénierie ou ingénierie environnementale.... 16

Histoire

Mai 1968, un printemps révolutionnaire 18

Pensée politique

Les moyens de la guerre 20

Éthique

La personne et les activités..... 22

La bibliothèque essentielle

Sur la route (1957) de Jack Kerouac (1922-1969)..... 24

Arts

Le rock'n'roll : des origines à l'âge d'or 26

Au fil de la plume 28

Conséquences stratégiques des élections aux USA

L'idée dominante du premier mandat Obama était de solder l'héritage de George W. Bush, en mettant fin à deux guerres considérées comme désastreuses pour le crédit de l'Amérique, au sens propre comme au sens figuré. Cette ligne directrice n'a pas changé



et elle est essentielle pour interpréter le pivot vers l'Asie. Réélu, Obama va donc poursuivre ce repositionnement américain vers l'Asie-Pacifique où s'est déplacé le centre de gravité des intérêts des États-Unis, une fois soldé l'engagement en Afghanistan. Surtout, le second mandat devrait permettre au président américain de mettre en œuvre sa grande ambition de restaurer les bases internes (notamment économiques et financières) de la puissance américaine (faire du « *nation building at home* »). Cette priorité devrait se traduire aussi par une décroissance du budget militaire, en phase avec les tendances cycliques caractéristiques des États-Unis depuis 1945. La décennie 2010 devrait donc voir une décroissance militaire plus ou moins comparable à celle qui a suivi la fin de la guerre froide (années 1990), la fin de la guerre du Vietnam (années 1970), la fin de la seconde guerre mondiale et de la guerre de Corée (années 1950).

Ce désengagement relatif américain ouvre de nombreuses possibilités de coopération transatlantique, d'autant que la première administration Obama a toujours répété dans ses positions officielles que les Européens restaient « *les meilleurs alliés des États-Unis* » et la coopération transatlantique « *un catalyseur de la puissance américaine dans le monde* ». Le dernier document stratégique américain (*Defense Strategic Guidance* de janvier 2012) a enfoncé le clou en désignant les Européens comme « *producteurs de sécurité* ». À la limite, on pourrait dire que la condition de la réussite du pivot vers l'Asie passe par l'Europe. Shadi Hamid, de la Brookings, a bien exprimé la nouvelle philosophie américaine au Moyen-Orient : « *Engage where we must, disengage when we can* », « *s'impliquer où nous le devons, se retirer quand nous le pouvons* ». L'expression pourrait presque résumer l'ensemble de la

stratégie internationale d'Obama pour un second mandat. Or, pour pouvoir se désengager, les Américains espéraient que les Européens prennent le relais dans leur environnement proche.

Les domaines potentiels de coopération transatlantique incluent, au Moyen-Orient, l'Iran bien sûr, et les pays dits du « printemps arabe » au sens large ; en Afrique, le Sahel et tout particulièrement le Mali ; en Europe même, si Obama décide de relancer son initiative « *Global zero* », la reprise des négociations avec la Russie concernera aussi les Européens ; et en Afghanistan il faudra bien gérer ensemble la fin de cette opération transatlantique. Enfin, Washington considère que l'UE est la clé de la reprise économique mondiale et espère une résolution rapide de la crise de l'euro. Au-delà, les discussions pourraient reprendre sur un accord de commerce transatlantique, outil essentiel pour les Américains face à la Chine.

Sur la relation transatlantique, le premier mandat Obama a été caractérisé par l'ampleur des attentes, puis des désillusions à l'égard de l'Europe. Malgré Lisbonne, l'Europe n'a pas émergé comme acteur important de la scène internationale. L'Europe est toujours attendue, mais sur le plan stratégique elle semble parfois se résumer à fournir des débouchés aux industries américaines de défense. Or, les Européens, comme les Américains, ont des problèmes budgétaires et fiscaux pressants et leur retranchement serait tout aussi logique et attendu.

En ce qui concerne l'Asie, le télégramme envoyé au printemps dernier par la secrétaire d'État Hillary Clinton à Catherine Ashton indique une volonté américaine d'inclure une dimension transatlantique dans leur relation avec l'Asie, notamment pour ne pas se laisser enfermer dans un face-à-face avec la Chine où la dimension militaire bipolaire finirait par primer sur toute autre. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'encouragement aux Européens pour qu'ils densifient leur présence au sein des instances multilatérales régionales et agissent aux côtés des Américains. Cela peut être compris comme un encouragement à élargir les prérogatives de l'OTAN, ou donner à l'UE l'occasion d'élargir son champ d'influence pour autant qu'elle en ait la volonté. Quoi qu'il en soit, c'est une opportunité d'action pour la France, dont la présence dans la région est ancienne et qui peut compter sur son réseau d'amis et d'alliés.

En quête d'emploi : le chômage

Le terme de « chômeur » est apparu en France lors du recensement de 1896. Selon le Bureau international du travail (BIT), le chômage se définit comme la situation d'une personne sans travail rémunéré, disponible pour occuper un emploi et effectuant une démarche de recherche d'emploi. Les politiques mises en place pour lutter contre le chômage ont été nombreuses. Néanmoins, le chômage a encore augmenté en 2012, arrivant en tête des préoccupations des Français.

Pour expliquer, le chômage, deux conceptions coexistent :

– la **conception classique ou libérale**, selon laquelle le chômage dépend de la répartition de la valeur ajoutée. Selon les libéraux, le marché du travail est voué à s'équilibrer automatiquement. Le rapport entre la demande d'emploi et l'offre de travail détermine la quantité de travail et son prix. Ainsi, lorsque l'offre est supérieure à la demande, un chômage frictionnel s'installe jusqu'à ce que le marché se réajuste, grâce à la baisse des salaires qui constituent la variable d'ajustement assurant le retour au plein emploi. Les libéraux estiment que le chômage à long terme (plus de 12 mois) est dû à l'intervention de l'État, qui, en mettant en place un salaire minimum supérieur au salaire d'équilibre, a faussé l'ajustement naturel. Afin de réduire le coût du travail, des politiques de baisse des charges patronales ont été menées ; en revanche, la diminution du SMIC ne serait socialement pas acceptée.

– la **conception keynésienne**, selon laquelle l'emploi dépend de la production qui dépend de la demande effective dépendant elle-même de l'emploi. Keynes s'est aperçu que le chômage pouvait exister quand le coût du travail était faible. Il correspond à une faiblesse de la demande « effective » des entreprises, soit à leur demande anticipée, c'est-à-dire à l'ajustement de leur niveau d'emploi en fonction de la production qu'elles estiment pouvoir écouler. En fonction de leurs perspectives de débouchés, elles peuvent mettre en place un équilibre du sous-emploi. Le chômage est alors involontaire et de nature conjoncturelle.

Pour Keynes, l'instauration d'un salaire minimum favorise la consommation, donc l'emploi. Il est aussi favorable à la stimulation de l'activité économique par l'accroissement des dépenses publiques (même si cela provoque un déficit public) et à la baisse des taux d'intérêts bancaires, afin de relancer la demande. Selon la théorie du multiplicateur, l'investissement a un effet démultiplié sur la production et par conséquent sur l'emploi. Cette politique a été efficace jusqu'aux années 1970, mais les résultats ont ensuite été plus mitigés en économie ouverte.

Cependant, d'autres facteurs peuvent aussi expliquer le chômage comme l'augmentation de la population active (*baby-boom*, immigration, femmes) ; l'inadéquation entre la structure des qualifications et les emplois ; le niveau d'activité économique faible ; l'augmentation des progrès techniques, avec, à court terme, la substitution du capital au travail ; l'indemnisation du chômage (instituée en 1958 par l'UNEDIC⁽¹⁾), la déconnexion entre le salaire et l'emploi depuis les années 1970-1980 : la théorie des *Insider/Outsider* (salaires négociés par les travailleurs en place bloquant l'embauche) ; le dualisme (segmentation du marché de l'emploi : secteur protégé/secteur précaire) ; le salaire d'efficiance (salaires élevés pour accroître la productivité du salarié plus motivé) ; les marchés internes/externes (règles internes particulières au sein des grandes entreprises), etc.

Les différents gouvernements ont tenté de relancer la croissance pour *booster* l'emploi à travers des politiques macroéconomiques, qui consistent à relancer l'offre grâce aux instruments de politique budgétaire et monétaire expansives (aides, exonérations et subventions à l'embauche) ou restrictives (plan de rigueur de 1983). Ils ont également mené des politiques malthusiennes qui consistent à diminuer la population active grâce au contrôle de l'immigration, à abaisser l'âge de la retraite (départ facultatif à 60 ans en 1982, permettant le retrait de 60 000 personnes), à retarder l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, et à partager le travail existant (passage aux 39 heures en 1982 puis aux 35 heures en 2000).

Les entreprises ont eu recours, quant à elles, aux contrats à durée déterminée (CDD), à l'intérim, aux périodes d'essai renouvelables et aux emplois aidés, subventionnés ou encore défiscalisés.

Avec la crise économique et financière de 2008, le chômage en France a fortement augmenté, touchant plus particulièrement les jeunes (un quart du total environ), les plus de 50 ans, les moins qualifiés et favorisés ainsi que les femmes. L'INSEE⁽²⁾ mène des enquêtes emploi auprès de la Population sans emploi et à la recherche d'un emploi (PSERE) et le Pôle emploi recense le nombre d'inscrits à l'agence. Ces chiffres restent sujets à débats car ils ne prendraient pas en compte la totalité des chômeurs.

Le chômage s'élève aujourd'hui à 10,6 % de la population active (août 2012), ce qui représente près de 2 785 000 personnes sans emploi.

1. Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
2. Institut national de la statistique et des études économiques.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Revoir le concept d'alliance ?

Que signifie une alliance en ce début de ^{xxi}^e siècle ? Sur le plan formel, il semble n'en exister plus qu'une, à savoir l'OTAN. Dans la réalité du rapport de forces international pourtant, d'autres exemples de solidarités existent, qui res-



DR

sortent d'autres notions allant de la complicité tacite jusqu'au soutien politique explicite. La force de ces « liens faibles » d'une part (le soutien russe à la Serbie, celui de l'Iran au régime de Damas...), l'entrée en force, d'autre part, d'acteurs non étatiques dans ces mécanismes (l'appui iranien une nouvelle fois au Hezbollah, celui du nouveau régime égyptien au Hamas, du Rwanda au M23 en RDC, ou de bien d'autres encore), l'existence de fraternités ou d'harmonies diplomatiques entre ces acteurs à des fins d'opposition au système dominant et non à des fins de construction politique, posent la question de la raison d'être, aujourd'hui, d'une alliance interétatique qui s'assume encore comme telle, avec ses pesanteurs et ses contraintes.

L'alliance pourquoi ?

Coalitions, traités, pactes ou « axes » : la notion d'alliance va de pair depuis longtemps, dans nos esprits, avec la politique internationale. Synonyme d'engrenage en 1914, elle fut réhabilitée par la guerre froide, qui l'a associée à nouveau à l'idée de stabilité sous couvert d'une logique de « blocs ». Mais le maintien après la fin de la bipolarité d'une seule alliance – atlantique – tandis que l'autre disparaissait (le pacte de Varsovie), reposait la question de son utilité.

Deux réponses y ont été apportées. La première insistait sur la nécessité d'une alliance dans un monde inconnu, nécessitant une vigilance de chaque instant. L'alliance permanente comme instrument de sécurité collective se justifiait donc, et les États-Unis étaient les seuls à pouvoir en assumer la direction. C'est l'**hypothèse de « l'alliance comme assurance-vie »**, menée par une « nation indispensable » (le terme a été popularisé par Madeleine Albright, alors secrétaire d'État). Confirmant ce lien implicite avec la vieille théorie réaliste de la stabilité hégémonique, la seconde réponse allait plus loin que la seule logique défensive. Elle aspirait à projeter les valeurs qui réunissaient ses membres. En insistant sur sa nature démocratique et libérale, l'OTAN refusait sa propre caducité liée à la disparition de l'ennemi

soviétique, et devenait proactive. Elle n'était plus ni datée (aux temps de guerre froide) ni localisée (à l'Atlantique nord) : elle devenait « globale », en quête de partenariats forts éloignés de son ancrage initial. C'est **l'hypothèse de « l'alliance idéologique »**, qui ne réunit pas seulement des États obligés de se défendre ensemble, mais des partenaires partageant les mêmes valeurs.

L'alliance comment ?

Cette utilité réinventée de l'alliance n'allait pourtant pas de soi. Nourrie par l'extraordinaire machine américaine, l'OTAN donnait davantage satisfaction que les expériences européennes encore bien utopiques, et semblait être le seul outil militaire en état de marche dans un monde en transition. C'était **l'hypothèse de l'alliance** – de la bonne vieille alliance, pourrait-on dire – **comme optimum logistique**. Mais plusieurs interrogations demeurent. La première provient de la capacité d'une alliance trop large à défendre tous ses membres, ce qui fait normalement sa légitimité : que se serait-il passé si la Géorgie, dont c'était l'objectif, avait fait partie de l'OTAN le 8 août 2008 ? La deuxième vient des réticences possibles du leader de l'alliance à l'égard des contraintes de concertation que son principe même impose : le rêve néoconservateur d'une « mission qui détermine la coalition » – c'est-à-dire d'une coalition *ad hoc* et mouvante au gré des dossiers à traiter – n'est certes plus en cours à la Maison Blanche, mais le débat n'est pas clos. Enfin et compte tenu de ces doutes, la comparaison entre d'une part une alliance au sens classique du terme, c'est-à-dire de plusieurs États s'engageant par traité à se défendre mutuellement en cas d'agression contre l'un d'entre eux, et d'autre part les systèmes de solidarités plus souples, déjà mentionnés plus haut, est-elle toujours à la faveur de la première ?

En un mot, le concept d'alliance doit être repensé pour s'adapter à la nouvelle société mondiale de ce début de *xxi*^e siècle. Tablant sur l'efficacité militaire, une alliance doit se donner les moyens d'atteindre cet objectif, et renoncer à l'expansion au détriment de la cohésion. Face à une pluralité de types de menaces sans précédent, elle doit certes assouplir ses réponses possibles en cas d'agression, mais sans renier la nécessaire concertation entre tous ses membres. Enfin, confrontée à des ententes nouvelles entre acteurs de nature différente, elle doit gérer ce paramètre non étatique, y compris par la diplomatie publique.

Conformité et déviance

Définitions et enjeux

Se conformer implique l'adoption d'une conduite entreprise en vue de respecter des normes et des valeurs qui sont fréquemment partagées collectivement. La déviance constitue une transgression de règles sociales pouvant relever de différents ordres (économique, juridique, éthique, par exemple) qui suscite la désapprobation. La déviance et la conformité sont donc des notions antagonistes qui mobilisent toutes deux la référence à la légitimité. Or la définition du légitime n'est pas absolue : elle est relative à un environnement social, politique, culturel, qui suscite par conséquent des variations en termes d'acceptabilité sociale.

De l'acceptation à la conformité

Le phénomène acceptatif repose sur une reconnaissance, par la majeure partie des individus, de l'existence de normes, en tant que règles, et de valeurs, en tant que critères du désirable. Leur apprentissage provient de la socialisation d'abord primaire, inculquée par le milieu familial, puis de la socialisation dite secondaire, produite par les relations de sociabilité établies au sein des groupes de pairs. Le cadre fourni par ces instances de socialisation a principalement pour fonction de préciser les attentes de rôles adressées aux acteurs sociaux. Au cours des interactions sociales tissées entre les individus, chacun a un degré d'attente à l'égard d'autrui, et réciproquement. La liberté d'agir, de faire et de penser s'inscrit dans cette structure qui oriente les conduites à tenir et écarte celles qui constitueraient une infraction à ce cadre. Par exemple, la politesse répond à des codes sociaux précis qui sont partagés par la plupart des individus dans un milieu donné.

L'acceptation devient conformité quand les acteurs sociaux respectent les normes et les valeurs en se donnant de bonnes raisons d'agir et de penser ainsi qui leur semblent irréfutables. Or, ce phénomène agit efficacement dans le renforcement de la légitimité des pratiques et des représentations sociales ainsi adoptées. En effet, plus une croyance est partagée et tenue pour vraie, souhaitable et nécessaire, plus elle est considérée comme allant de soi. Par

conséquent, l'individu aura moins d'efforts à accomplir pour définir son comportement par rapport à ce que les autres attendent de lui. Il en résultera alors un accroissement de la conformité, où la possibilité d'agir ou de penser différemment apparaîtra comme marginale, voire comme irrationnelle.

La déviance : une transgression éthique ?

Le non-respect par des acteurs sociaux des normes et des valeurs reconnues comme légitimes au sein de la société entraîne une représentation sociale de la part des acteurs ne faisant pas l'objet de ce manquement. Cette représentation désigne la transgression comme illégitime. Le déviant est alors étiqueté en tant que tel. Il peut notamment faire l'objet d'une mise à l'écart sociale, où il est stigmatisé en tant qu'individu différent, dont les motivations seraient non conformes aux prescriptions de la société. Il en résulte une perception sociale de la déviance comme étant à la source d'un possible préjudice moral à l'égard de la collectivité. La transgression mobilise ainsi un arrière-plan culturel commun qui n'est pas partagé, ce qui suscite une réprobation et l'expression d'une forme de jugement moral.

La légitimité relative

La délimitation de la déviance en tant que telle peut poser problème au niveau macrosocial, c'est-à-dire lorsque l'on compare des sociétés entre elles, y compris lorsqu'elles sont contemporaines.

En effet, un acte déviant dans une société donnée peut s'avérer légitime dans une autre selon des critères normatifs culturels qui sont différents (c'est le cas pour la polygamie, la consommation de certains produits stupéfiants, par exemple). Une remontée normative s'impose pour tenter de statuer sur ce qui compose l'élément fondateur de la légitimité de telles pratiques ou de telles croyances. Cette recherche se heurte alors à la relativité des choix dans la sélection des procédés de justification qui y sont associés. L'indétermination *in fine* peut plaider en faveur de l'existence d'une légitimité relative, c'est-à-dire enracinée dans la contextualité historique, culturelle, politique, religieuse dans laquelle elle s'est édifiée.

Utilisation de l'espace en opération : un véritable soutien au commandement

De la dissuasion nucléaire à l'observation et à la surveillance, l'utilisation des systèmes spatiaux a fait du chemin... En quelque cinquante ans, leurs capacités se sont multipliées, jusqu'à en faire aujourd'hui des éléments indispensables du monde de la défense.

En France, comme aux États-Unis ou en Union soviétique, les capacités spatiales ont d'abord été développées pour intégrer l'arme nucléaire aux missiles balistiques. Dans un contexte de guerre froide, il s'agissait, à partir des années 1960, d'être en mesure de frapper à coup sûr un agresseur en franchissant ses défenses par le haut et de le dissuader de déclencher une attaque.

Dans ce contexte, *Hélios 1*, premier système d'observation spatial militaire européen, a été conçu dans les années 1980 pour acquérir le renseignement nécessaire à la fonction « dissuasion ».

Par la suite, la première guerre du Golfe a démontré l'intérêt de disposer de capacités spatiales pour mener des opérations conventionnelles. À l'époque, l'analyse des prises de vue du système *Spot*, même en faible résolution, avait permis de repérer le déploiement des forces irakiennes.

Des appuis à la planification et à la conduite des opérations

Aujourd'hui, pour planifier efficacement, il faut disposer d'informations sur des régions dont le libre accès n'est pas garanti tout en préservant une certaine discrétion. Capables de recueillir des données en tout point du globe, sans contraintes juridiques, les capteurs spatiaux permettent d'analyser l'évolution des crises sans dépendre d'un quelconque partenaire étranger. Cette autonomie d'analyse contribue aux prises de décision qui engagent notre pays.

En phase de planification, les moyens satellitaires permettent d'acquérir les images des zones d'action potentielles définies dans les différentes options. Ces images sont traitées par la chaîne géographique et renseignées afin de constituer un fond documentaire utile à la validation des modes d'action et nécessaires aux forces qui seront engagées sur le terrain. Compte tenu des différentes contraintes d'emploi liées aux conditions météorologiques et aux délais de traitement, il est nécessaire de prévoir ces travaux dès le début de la planification, faute de quoi les unités engagées ne pourront pas en disposer à temps.

Aujourd'hui, la disponibilité d'imagerie de haute résolution, à jour et géoréférencée peut être un pré-requis pour autoriser une délégation d'ouverture du feu en garantissant le contrôle des frappes notamment pour éviter d'éventuels dommages collatéraux. Ces produits permettent en effet de coordonner des opérations ou des tirs avec précision en partageant les informations de position sans ambiguïté. Ils permettent également de repérer plus rapidement les objectifs tout en positionnant précisément les forces amies.

Lors du lancement des opérations, les moyens spatiaux contribuent, en complément des moyens terrestres, aériens ou navals déployés, à la connaissance de l'environnement opérationnel. Ils donnent accès aux informations météorologiques et à la situation de l'adversaire et participent ainsi aux décisions du commandement. Leur contribution peut s'avérer extrêmement utile lors de l'estimation des dommages (*battle damage assessment*) concernant des objectifs frappés à longue distance situés hors de la portée des moyens de reconnaissance aérienne, terrestre ou maritime.

Les satellites de télécommunication assurent les transmissions au-delà de l'horizon, que ce soit pour piloter des drones à distance, retransmettre leur vidéo en temps réel ou synchroniser les bases de données des systèmes d'information. Ils sont indispensables au partage des informations et à la transmission des ordres jusqu'aux plus bas échelons de commandement.

L'espace participe également à la mise en œuvre des armements. Le système de navigation par satellites GPS permet de recalibrer précisément la navigation des avions de combat et le pointage des systèmes de désignation d'objectif. Le terrain situé dans l'environnement des objectifs fixes est numérisé à partir de prises de vue satellites : ces informations permettent d'assurer le guidage d'armes de précision.

Enfin, nos capacités de surveillance de l'espace contribuent discrètement à la protection des forces engagées en les renseignant notamment sur les moyens satellitaires dont dispose l'adversaire. Les observations et les prévisions de météorologie de l'espace permettent d'évaluer l'effet de l'activité solaire sur les transmissions ou la précision du système GPS.

À terme, la composante spatiale du système d'alerte avancée permettra à nos forces de prendre, si nécessaire, les mesures adaptées face à la menace que représentent les missiles balistiques.

Ainsi, l'espace est devenu aujourd'hui un fournisseur formidable et indispensable de moyens au profit des opérations.

Afrique subsaharienne : premiers pas des interventions extérieures

« *Il est un lieu commun de dire que la dissuasion, en sanctuarisant le territoire métropolitain, laisse la porte ouverte à toutes les formes de stratégie indirecte. Mais l'erreur à ne pas commettre serait de ne pas savoir limiter nos ambitions à l'essentiel. L'essentiel pour nous, c'est le Bassin méditerranéen et l'Afrique...* » Ces quelques propos tenus par le général d'armée aérienne Maurice Saint-Cricq, alors chef d'état-major de l'armée de l'air à la fin des années 1970, résumant parfaitement les missions fondamentales dont l'armée de l'air peut se prévaloir pendant une bonne partie de la guerre froide. Tandis que les forces aériennes stratégiques, la défense aérienne et une partie des forces aériennes tactiques montent la garde à l'est, d'autres éléments mènent des opérations conventionnelles de plus ou moins grande ampleur sur des théâtres extérieurs dont l'Afrique subsaharienne en est le principal.

L'importance fondatrice de Suez

C'est en 1956, à l'occasion de la crise de Suez, que l'armée de l'air est engagée dans sa première grande opération de projection extérieure. Les enseignements tirés de cette entreprise révèlent l'impérieuse nécessité de disposer, dès le temps de paix, d'une force capable d'intervenir dans des temps contraints et avec des moyens de combat et logistiques adaptés. Si l'Afrique subsaharienne est au cœur des interventions effectuées, quelques années plus tard, par les forces armées nationales, c'est avant toute chose parce que les accords de défense passés au lendemain des processus d'indépendance de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale française lient l'ex-puissance coloniale aux pays désormais autonomes issus de ces deux entités.

Outre les manifestations de puissance qui visent à apporter le soutien nécessaire à des États dont l'intégrité serait menacée par des guerres civiles ou par des affrontements entre factions rivales qui se disputent le pouvoir, ces opérations visent également à défendre les intérêts stratégiques de la France ou encore à assurer la sécurité des ressortissants nationaux. Jusqu'au milieu des années 1970, ces interventions se traduisent par des actions de faible intensité, réalisées dans le cadre de conflits localisés par des éléments spécialisés structurés en cellules mobiles. Elles prennent plus d'ampleur, face notamment au Polisario ou aux entreprises hégémoniques de la Libye, entre

la fin de cette décennie et la fin de la guerre froide, nécessitant ainsi la constitution de forces permanentes, pré-positionnées sur des bases stratégiques et capables d'entrer en action dans des délais contraints.

Ces actions ont pour caractéristiques principales, hormis un recours mesuré à la force guerrière, d'être limitées dans le temps, dans l'espace et dans leurs moyens. Il s'agit d'éviter que des crises de peu d'importance débouchent sur des confrontations de bien plus grande ampleur. Il s'agit aussi d'en limiter les ambitions politiques, d'acquiescer suffisamment de gages sur le terrain pour qu'une solution négociée puisse être envisagée. Il s'agit enfin, dans le cadre d'une diplomatie coercitive, de frapper avec l'intensité nécessaire pour dissuader l'adversaire de franchir des seuils déterminés.

Le rôle central de l'arme aérienne

Dans ce contexte particulier, l'arme aérienne joue un rôle de première importance. Grâce à son allonge, sa puissance de feu, sa réversibilité, sa mobilité et sa souplesse d'emploi, elle se révèle mieux qu'adaptée à la logique politique et militaire d'actions de la sorte. Capable de transporter les forces terrestres à pied d'œuvre avec ses *Transall* et ses *DC-8*, mais aussi d'en assurer le soutien logistique, elle est également en mesure de les appuyer grâce à son aviation de combat. L'expérience tchadienne, au tournant des années 1960-1970, montre, à cet égard, l'intérêt de déployer des avions modernes, tels que le *Jaguar* et le *Mirage F.1*. Formés en cellules spécialisées (*Rapace*) et soutenus par des moyens de ravitaillement en vol dont l'importance ira croissant, ces appareils peuvent influencer de façon non négligeable sur le cours des opérations.

Si ces entreprises revêtent à l'évidence un caractère interarmées, elles peuvent concerner plus particulièrement l'une des composantes du système militaire national. Il en va ainsi des opérations à dominante aérienne menées en 1977-1978 contre les forces du Polisario, en soutien à l'armée mauritanienne (opération *Lamantin*). L'autre illustration frappante de cette spécificité s'identifie aux frappes menées par les avions de l'armée de l'air sur l'aérodrome libyen d'Ouadi-Doum, en 1986 et 1987 (opération *Épervier*).

Ainsi, pour l'armée de l'air, l'Afrique subsaharienne constitue un banc d'essai qui permet d'expérimenter et d'asseoir des processus d'engagement nouveaux et originaux. Les interventions dans cette région du monde jouent aussi un rôle fondateur dans l'élaboration de sa doctrine dans le domaine des opérations extérieures.

Le système de Westminster, le modèle législatif britannique

Le système législatif britannique est celui d'une « *démocratie parlementaire dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle* ». Il est détenu par le monarque et par le Parlement organisé en deux chambres : une chambre basse, la Chambre des communes, qui représente les « communautés », les habitants du royaume, et une chambre haute, « la Chambre des lords », qui représente l'aristocratie nobiliaire et religieuse (les lords temporels et spirituels).

Organisation des deux Chambres

En 1215, le roi Jean sans Terre, qui doit lever une importante armée après sa défaite contre les Français à Bouvines consent, par la Grande Charte (*Magna Carta Libertarum*) à un contrôle de son action par le Grand Conseil du Royaume. En 1295, le roi Édouard I^{er} réunit pour la première fois des membres du clergé, de la noblesse ainsi que des représentants des comtés au sein de ce *conseil*. En 1351, le roi Édouard III décide de diviser le Parlement en deux Chambres. Les bourgeois et les chevaliers se réunissent au sein de la Chambre des communes (*the House of Commons*) alors que le clergé et les nobles délibèrent dans la Chambre des Lords (*the House of Lords*). Les deux Chambres, qui forment le Parlement, siègent à Londres au palais de Westminster. En 1689, le roi Guillaume III s'engage à respecter la *Bill of Rights* – la Déclaration des droits qui transfère certains pouvoirs du souverain au Parlement. Ce document précise aussi le rôle du Parlement dont l'avis est désormais nécessaire pour modifier une loi, lever de nouveaux impôts royaux ou allouer les sommes dévolues à l'entretien d'une armée.

Au fil du temps, les *Reforms acts* successifs ont accru les pouvoirs de la Chambre des communes face à ceux de la Chambre des lords à laquelle elle est théoriquement subordonnée.

Le Parlement

En 1885, le principe d'un représentant par circonscription est retenu pour la Chambre des communes, composée de 650 *Members of Parliament* (MP's) élus au suffrage universel uninominal majoritaire à un tour. Ces parlementaires sont élus pour une durée maximum de cinq ans mais l'usage veut que le Premier ministre, qui est issu du parti majoritaire, demande au monarque de dissoudre la Chambre des Communes au bout de quatre ans.

La Chambre des lords est la chambre haute du Parlement, qui siège en moyenne 140 jours par an. La session parlementaire annuelle est ouverte dans cette enceinte par la reine qui y prononce le « discours du Trône » rédigé par le Premier ministre.

La règle pour devenir membre de la Chambre des lords est plus complexe et non « démocratique ». Elle se compose d'environ 738 membres, dont 620 pairs nommés à vie par le monarque sur proposition du Premier ministre (*Life Peers*), 92 pairs héréditaires élus par les différentes pairies du Royaume-Uni (*Hereditary Peers*), et 26 pairs ecclésiastiques de droit (*Lords Spirituals*). Ces derniers sont les archevêques de Cantorbéry et d'York, les évêques de Londres, Durham et Winchester, membres de droit, ainsi que les évêques les plus anciens dans leur charge pour les autres diocèses.

L'âge minimum requis pour être membre de la Chambre des lords est de 21 ans. Depuis 2001, une commission indépendante est chargée d'étudier et de sélectionner les candidatures avant chaque nomination.

La pairie à vie confère à cette institution une certaine indépendance de pensée qui la distingue de la Chambre des communes, plus soumise à l'influence des partis politiques. Son renouvellement, très graduel, amortit les effets des différentes vagues électorales. Toutefois, depuis 1999, les pairies héréditaires ont été supprimées, et depuis 2009, en vertu de la séparation des pouvoirs, la Chambre des lords a perdu sa compétence juridictionnelle de « Cour d'appel suprême ». Exception faite des lois de finance, les pairs, comme les députés, conservent « l'initiative des lois ».

Élaboration d'une loi

Les deux Chambres peuvent indifféremment prendre l'initiative des lois. Toutefois, en règle générale la Chambre des communes est la source première des projets de loi. L'élaboration d'une loi britannique (*Private Members' Bills*), se déroule en trois étapes ou « lectures », successives qui sont identiques pour les deux Chambres. La « Première lecture » n'est qu'une simple formalité, qui ne nécessite pas de débat. Lors de la « Deuxième lecture » les principes du projet de loi sont débattus en séance plénière. Si le projet est accepté, il est envoyé pour examen détaillé en commission appelée « *Committee Stage* ». Le texte est alors examiné article par article et peut faire l'objet d'amendements qui donnent lieu à des discussions. Si les amendements sont acceptés ils sont intégrés au projet de loi. La Chambre examine ensuite en séance, lors du « *Report Stage* », l'ensemble du texte de la commission. En « Troisième lecture », le texte de loi est adopté puis transmis à l'autre Chambre qui suit le même procédé. Le texte de loi, après acquiescement des deux Chambres et par « approbation automatique » du monarque, devient une loi, un *Act of Parliament*.

Le système de Westminster, bien qu'ancestral, n'a cessé de se transformer lentement au fil des siècles afin de répondre aux exigences d'une démocratie moderne.

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

La géo-ingénierie ou ingénierie environnementale

La géo-ingénierie désigne la manipulation à dessein des paramètres physico-chimiques terrestres en vue de contenir les effets du réchauffement climatique. Les méthodes de géo-ingénierie proposées par les scientifiques font l'objet de controverses, tant scientifiques qu'éthiques.

Le terme géoingénierie est une traduction littérale de l'anglais *geoengineering*. C'est une discipline nouvelle, née de la prise de conscience des effets du changement climatique. Selon le GIEC⁽¹⁾, elle regroupe l'ensemble des procédés « *visant à stabiliser le système climatique par une gestion directe de l'équilibre énergétique de la Terre, de façon à remédier à l'effet de serre renforcé* »⁽²⁾. Pour y arriver, les scientifiques travaillent sur plusieurs facteurs de l'équilibre énergétique terrestre. Parmi eux, on retrouve la concentration en CO₂ de l'atmosphère ou la maîtrise de l'intensité du rayonnement solaire.

Une action d'abord axée sur l'énergie solaire

Historiquement, les chercheurs ont commencé par vouloir réduire l'énergie provenant du soleil. Les scientifiques proposent la mise en place de réflecteurs ou de disperseurs, en orbite ou dans la stratosphère. D'autres méthodes cherchent à modifier les propriétés optiques de l'atmosphère en y injectant des particules (argent, soufre, etc.). Elles permettent de modifier les paramètres de la couverture nuageuse ou ceux des aérosols en suspension (altitude, épaisseur, opacité) qui sont des contributeurs de l'effet de serre.

Les progrès informatiques au cours de la décennie 1990 permettent de mieux modéliser les conséquences possibles des méthodes de géo-ingénierie et fragilisent la viabilité de certains procédés. Selon les études de l'époque, compenser l'augmentation de la concentration de CO₂ nécessite un réflecteur de 800 km de diamètre ou une injection permanente de particules dans l'atmosphère pendant cent ans.

Une autre branche de la géo-ingénierie cherche à compenser les effets du CO₂ au lieu de diminuer l'intensité lumineuse. Les flux de carbone émis par l'homme se stockent dans trois réservoirs : l'océan, l'atmosphère et la biosphère. Les méthodes visent ici à diminuer la concentration du dioxyde de carbone en effectuant un transfert depuis l'atmosphère vers un autre réservoir : la biosphère ou l'océan.

Jouer sur le stockage du carbone

Le stockage du carbone dans la biosphère paraît la moins contraignante dans la mesure où il semble suffisant de « planter des arbres » qui absorbe-

ront et stockeront le carbone au cours de leur croissance. À maturité, couper les arbres est obligatoire : leur respiration (qui produit du CO_2) annihile les bénéfices de l'absorption du CO_2 causée par la photosynthèse. L'utilisation de ce bois coupé est problématique : il ne peut être brûlé (la combustion émet des gaz à effet de serre) et doit être stocké sans se décomposer (la décomposition produit également des gaz à effet de serre). La conservation de cet éventuel bois ne semble pas être encore au point.

Le stockage du carbone dans l'océan *via* l'ensemencement de ce dernier est plus controversé, notamment en raison des conséquences écologiques liées et de son coût. Il faut aussi distinguer le stockage physico-chimique du stockage biologique. La fertilisation des océans par l'injection de sulfate de fer est censée stimuler l'activité chlorophyllienne des planctons, et donc la capture du dioxyde de carbone dans la biomasse. Le maintien du stockage physico-chimique de l'océan *via* une stabilisation de son pH par le tapissage des fonds océaniques de calcaire semble être une solution intéressante.

Quelles responsabilités ? Le débat éthique

Actuellement, ces solutions ne sont que des projets ou des pistes lancées par les scientifiques. Elles sont néanmoins sujettes à questions car les effets secondaires peuvent être dangereux pour l'homme et/ou non maîtrisés. Leurs conséquences ne se limitent pas aux frontières d'un État et entraînent inmanquablement des interrogations autour de la façon dont la géo-ingénierie doit être appliquée et régulée.

Le concept qui fait le plus débat est celui de l'irréversibilité. Comme pour toute science, les géo-ingénieurs sont face à un dilemme entre les risques à prendre et les résultats, sans avoir le luxe d'une parfaite connaissance ni des uns ni des autres. La géo-ingénierie pose problème car elle agit sur un bien commun partagé par tous. Les responsabilités doivent être discutées et l'utilisation de la géo-ingénierie semble soulever beaucoup de questions. Comment empêcher une nation qui aurait décidé unilatéralement, pour le bien de l'humanité, d'employer telle ou telle méthode ? Faudrait-il intervenir si la modification climatique engendrée lésait certaines nations au détriment d'autres ? De plus, qu'est-ce alors qu'un bon climat ? Un climat pour les agriculteurs ou bien pour le tourisme ?

La complexité sociopolitique s'ajoute à une question scientifique qui n'est pas complètement maîtrisée. La compensation des effets du changement climatique est pourtant la clé d'une maîtrise des enjeux environnementaux futurs.

1. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
2. Dans le glossaire français de l'AR4 paru en 2007.

Mai 1968, un printemps révolutionnaire

Après trente ans de croissance continue, la France connaît en 1968 un mouvement de contestation brutal. Il débute par une grève des étudiants à laquelle s'associe bientôt un mouvement social. Pendant un mois, Paris vit un épisode quasiment révolutionnaire, mais le président de la République, le général Charles de Gaulle, après un moment d'hésitation, reprend le contrôle de la situation. Il ne peut cependant empêcher les transformations profondes de la société.

La société française en 1968

En 1968, la France est un pays prospère qui s'est rapidement modernisé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les emplois industriels, qui représentent désormais 40 % de la population active, sont occupés par une population souvent venue de la campagne, chassée par l'exode rural et attirée par la grande ville. La France vit alors à l'heure de la production de masse et du travail à la chaîne pour répondre à une forte consommation – entre 1950 et 1970, le pouvoir d'achat triple. Toutefois, les inégalités sociales perdurent et la société fonctionne encore selon les principes d'avant-guerre : soumission à l'autorité paternelle, à l'État et dans une moindre mesure à l'Église. La jeunesse, qui n'a pas connu la guerre ou la crise économique, veut briser ce carcan de la société. Par ailleurs, cette jeunesse fait de plus en plus d'études – ainsi, en dix ans, le nombre des étudiants a triplé.

Un printemps étudiant

Le 22 mars 1968, un petit nombre d'étudiants trotskistes, maoïstes ou anarchistes se rassemblent à Nanterre autour d'un étudiant en sociologie, Daniel Cohn-Bendit, et réclament une réforme de l'Université. Des incidents éclatent avec les policiers qui arrêtent quelques étudiants du comité Viet-Nam, opposé à la guerre. Le 3 mai, les étudiants se rassemblent à la Sorbonne, mais la police intervient brutalement et 500 manifestants sont arrêtés ; l'université est alors fermée. Pour protester contre cette décision ministérielle, les professeurs se mettent en grève. Cependant, très vite, au Quartier latin, autour de la Sorbonne, les échauffourées se multiplient. Dans la nuit du 10 mai au 11 mai – « *la nuit des barricades* » –, la police prend d'assaut une soixantaine de barricades tenues par quelques milliers d'étudiants. Cette mesure provoque aussitôt la mobilisation des syndicats. Le 13 mai, la grève générale est déclarée, les partis

d'opposition et les syndicats organisent une grande manifestation et, partout en France, des usines sont occupées. Le Premier ministre Georges Pompidou, qui craint un embrasement général, veut dissocier le mouvement social de celui des étudiants. Il ouvre donc des négociations au ministère du Travail rue de Grenelle, résumant ainsi la pensée du général de Gaulle qui déclare le 19 mai : « *la réforme oui, la chienlit non* ». Les 25 et 26 mai 1968, la rencontre avec les syndicats et le patronat aboutit le 27 mai à la signature des *accords de Grenelle* qui prévoient une augmentation de 10 % des salaires et de 35 % du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Mais les ouvriers refusent cet accord et la grève continue. Le 24 mai, dans un discours télévisé, le Général appelle au sursaut de la nation, mais la révolte des étudiants et des syndicats se poursuit. Le pouvoir politique semble alors absent à tel point que François Mitterrand, qui s'oppose au Gouvernement, se porte candidat à la présidence.

Le retour à l'ordre

Le 29 mai, le général de Gaulle s'envole vers Baden-Baden, pour consulter le général Jacques Massu, commandant les troupes françaises stationnées en Allemagne. En France, beaucoup s'interrogent sur le sens de cette visite et, le 30 mai, le Général annonce dans un discours radiodiffusé qu'il restera à son poste – « *Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple. Je le remplirai.* » –, la dissolution de l'Assemblée et la tenue de nouvelles élections législatives. Le même jour, une grande manifestation sur les Champs-Élysées rassemble des centaines de milliers de partisans du Général. Un mois plus tard, le 30 juin, les Français, effrayés par cette « révolution », donnent à l'Union pour la défense de la République (UDR), le parti du général de Gaulle, une écrasante majorité aux élections législatives. La crise de mai 1968 est terminée.

Cette crise n'est pas isolée en Europe et dans le monde. En effet, au cours de cette année 1968, un vent de révolte souffle en Italie, en Allemagne, au Mexique ou encore aux États-Unis. En Pologne, les intellectuels dénoncent la bureaucratie, alors qu'à Prague les chars soviétiques écrasent dans le sang la tentative d'expérience « *d'un socialisme à visage humain* ».

À l'heure de tirer le bilan de ces émeutes, certains évoquent un complot communiste, d'autres une crise profonde de la société. Les passions retombées, force est de constater qu'après la révolte estudiantine de 1968 la société s'est profondément transformée et les relations au sein de la famille ou de l'école ont évolué.

Les moyens de la guerre

Les moyens de la guerre sont de deux sortes. Les uns, techniques, contribuent à l'efficacité des opérations de guerre, en combinant des armes et leur mise en œuvre. Les autres sont les ressources de tous ordres mobilisées au service de la guerre, modulées par leur coefficient de mobilisation.

Comme toute activité humaine, la guerre est plus ou moins efficace, en fonction des moyens techniques appliqués. Mais elle dépend d'autres ressources encore : le nombre, l'ardeur, la constance, la sophistication des armes, les ressources démographiques, morales, économiques, cognitives et autres. La complexité et l'ampleur des moyens mobilisés font de la guerre un phénomène total, au sens où toutes les dimensions psychiques, morales, matérielles et autres sont concernées.

Les **moyens techniques** sont les armements et les engagements. Quant aux **armements**, la documentation révèle trois grandes étapes. La première est celle de l'application à des fins militaires de tout outil susceptible d'y contribuer, si bien que le caractère dominant est la confusion entre outil et arme. La deuxième débute en Europe au ^{xvi}^e siècle et se caractérise par le feu. Les ingénieurs n'ont cessé d'augmenter ses effets destructeurs, jusqu'à la mise au point du feu atomique, inclusivement. Il est possible que l'armement soit entré dans une troisième phase, celle des armes intelligentes, marquées par une spécialisation du feu sur des objectifs plus précis grâce à l'électronique et à l'intelligence artificielle. Les étapes successives n'abolissent pas les étapes antérieures, si bien que les armes les plus élaborées peuvent coexister avec les plus primitives.

Les **engagements** opposent des hommes armés. La documentation ethnographique et historique révèle la plus grande diversité. Une généralisation plausible distribue l'engagement en trois niveaux. Le plus général est celui de la « stratégie », qui s'applique à concevoir la manière la plus efficace d'organiser les opérations, compte tenu des moyens respectifs des parties en guerre. La « tactique » est un niveau plus particulier, occupé de la mise en œuvre des moyens sur les terrains typiques de leur emploi. Le niveau singulier est celui des « opérations » en acte et dans leur déroulement effectif.

Une généralisation plus hasardeuse distingue plusieurs modes généraux d'engagement. Le mode du duel repose sur le combat deux à deux d'une pluralité de combattants sur le champ de bataille, la décision étant remportée par le camp qui a gagné le plus de duels. Le mode de l'armée met en œuvre des groupes compacts, spécialisés ou non dans telle ou telle arme, et les oppose en tant qu'ensembles organisés sur un terrain d'opérations. Le mode de la division distribue l'armée en unités fonctionnelles de dimensions variables, intégrées dans un dispositif d'ensemble, mais disposant d'une grande autonomie, chacune à son échelle.

Les moyens techniques dépendent des **ressources mobilisables** par une politique au service de la guerre. Les moyens humains sont procurés par le chiffre de la population, par la pyramide des âges, par l'état de santé moyen, par le niveau d'instruction... Les moyens économiques sont donnés par le mode de production des biens et des services, par l'équipement technique, par le niveau de développement, par la capacité à convertir une économie de paix en économie de guerre... Les moyens politiques sont fournis par l'habileté des dirigeants à conduire une politique extérieure judicieuse et prudente, à préparer la guerre en temps de paix, à imposer les mesures indispensables au succès des armes, à mobiliser les ressources nécessaires, à gagner l'appui de la population, à soutenir l'ardeur des combattants... Les moyens cognitifs sont les connaissances scientifiques, techniques, organisationnelles, psychologiques..., tous les savoirs pouvant contribuer à l'efficacité des moyens techniques proprement militaires. Quant aux moyens moraux, ils sont avancés par la cohésion de la population, par le dévouement au bien commun, par des mœurs guerrières, par les passions de la haine ou de la cupidité, par les incitations idéologiques, par tout ce qui peut nourrir le goût de la guerre, le courage, l'endurance, la résilience.

Les ressources et les moyens dotent les politiques d'un potentiel objectif, variable à travers le temps. Quel que soit le potentiel, c'est son **coefficient de mobilisation** à un moment donné, c'est-à-dire les ressources effectivement disponibles pour la guerre, qui importe, ainsi que la facilité à l'augmenter, une fois la guerre engagée et en fonction de son cours. La guerre est un phénomène total, à la fois au sens où elle est dans la dépendance de tous les aspects d'une société et en ce qu'elle peut devenir totale, en poussant le coefficient de mobilisation jusqu'à ses limites objectives.

La personne et les activités

Les êtres humains libres se consacrent rationnellement à leurs fins par l'entremise de l'agir, du connaître et du faire. La personne met en œuvre chaque activité en se pliant aux exigences des niveaux spécifique, culturel et idiosyncrasique de réalité.

Les individus incarnant l'espèce humaine disposent, pour assurer leur survie et accomplir leur destination, de trois activités, spécialisées chacune dans une transcription particulière du couple problème/solution, qui est au cœur le plus intime et le plus pressant de la condition humaine : l'agir, le connaître et le faire.

L'agir s'efforce d'atteindre un objectif par l'application de moyens appropriés et sous la contrainte de l'incertitude des circonstances et des conséquences. Du point de vue spécifique, la personne a pour objectif exclusif le bien, qui s'identifie à l'architecture des fins et dont les occurrences concrètes sont chaque fin poursuivie pour elle-même. Dans l'ordre économique, elle cherche à satisfaire des besoins en leur fournissant des ressources de la meilleure qualité au meilleur coût, mais elle est convaincue que la prospérité doit servir la bonne vie telle que définie par l'éthique. En agissant politiquement, elle recherche la paix par la justice, comme des fins indispensables à la poursuite de toutes les fins. Elle sait aussi que la fin ne justifie jamais les moyens, car tout moyen inapproprié à la fin la manque et/ou la corrompt.

Du point de vue culturel, elle développe ses actions dans des contextes particuliers, qui affectent comme autant de contraintes tant les fins que les moyens. Si les situations particulières favorisent des interprétations justes des fins et fournissent des moyens appropriés, la personne en tire profit, pour faire avancer les affaires humaines au mieux. Si elles sont défavorables, elle met tout en œuvre pour les transformer.

Du point de vue idiosyncrasique, elle agit à la place et dans l'état qui conviennent le mieux à ses inclinations et à ses capacités, compte tenu du lot imposé par le sort. Elle s'efforce de toujours se tenir au-dessous de son niveau d'incompétence, pour éviter de compromettre les fins.

Connaître, c'est donner les bonnes réponses aux questions bien posées, de manière à progresser dans l'exploration de la vérité. Du point de vue spécifique, la personne mobilise, pour explorer le réel, les dispositifs et les pro-

cédures mis au service de l'homme par Dieu et/ou la Nature, en choisissant le mode du connaître le plus approprié à la question posée et en se pliant aux exigences de chaque mode. S'il s'agit d'établir des faits, elle recourt au mode empirique, dont les opérations principales sont l'observation, la classification, l'induction et l'inférence. S'il est question d'expliquer les faits, elle s'appuie sur le mode scientifique et énonce des hypothèses, dont il soit possible de tirer des prédictions vérifiables par des expérimentations, au risque de devoir recommencer, jusqu'à ce qu'une explication solide soit trouvée.

Du point de vue culturel, elle sait que tout individu prend toujours le train en marche, que la vérité n'est donnée qu'à la fin de l'exploration, que tous les contextes humains sont toujours pleins d'erreurs et de préjugés. Elle se considère donc comme un maillon dans une chaîne, dont elle ignore les deux extrêmes, sait qu'elle a toutes chances de manquer la vérité malgré tous ses efforts, traque les erreurs et débusque les préjugés de son mieux.

Du point de vue idiosyncrasique, elle se sait pleine de préjugés et d'idées reçues et n'a de cesse de les pourchasser en commençant par elle-même. Elle s'efforce de redécouvrir par elle-même les vérités admises ou d'en inventer de nouvelles, si elle le peut. Elle se convainc que l'individu ne peut maîtriser qu'une infime partie du savoir accessible, ce qui l'incline à faire confiance aux communautés de pairs compétents, tout en s'en méfiant.

Faire, c'est matérialiser une forme ou informer une matière, pour être utile aux humains et à leurs fins. Du point de vue spécifique, la personne opère, en ayant le souci de l'utilité de ses productions, qu'il s'agisse d'outils, d'objets fabriqués, d'appareils, d'organisations, d'institutions, d'art..., de leur efficacité à se rendre utiles, de l'adéquation utile et efficace de la matière à la forme et de l'agrément que procure toute réussite.

Du point de vue culturel, elle sait que ses ouvrages sont inscrits dans une tradition, qu'elle connaît pour l'avoir étudiée et à laquelle elle se conforme. Du point de vue idiosyncrasique, elle s'efforce d'ouvrer de son mieux dans la connaissance de ses limites. Elle n'hésite pas à aller contre la tradition et à lui imposer une réorientation inédite voire une mutation radicale, si l'innovation répond mieux aux critères du faire.

Sur la route (1957) de Jack Kerouac (1922-1969)



DR

« *Mais qu'importe : la route c'est la vie.* »

***Sur la route* est le roman autobiographique de Jack Kerouac qui retrace son voyage à travers les États-Unis. Lors de sa publication, il connaît un véritable succès dans une Amérique puritaine où Jack Kerouac devient le porte-parole de la *beat generation*.**

Le « *jazz poet* »

Jack Kerouac est né à Lowell dans le Massachusetts le 12 mars 1922. Son père, imprimeur, lui enseigne l'art de taper à la machine et lui fait rencontrer les milieux intellectuels de la ville. Cependant, les affaires périclitent et la famille doit souvent déménager alors que son père sombre dans l'alcool. Jack Kerouac est un enfant introverti qui maîtrise mal l'anglais car dans sa famille on parle volontiers le français. Il est marqué par la mort brutale de son frère, Gerard, qui sera pour lui « *une plaie qui ne se refermera jamais* » et dont il fera un livre en 1956, *Visions de Gerard*. Il se réfugie alors dans l'écriture, le plus souvent au domicile familial. Ce brillant élève possède aussi des facilités athlétiques qui sont remarquées par l'université de Columbia de New York qu'il intègre en 1939. Il découvre le jazz dans les caves de Harlem où viennent se produire les jazzmen Count Basie et Charlie Parker dont il écrit : « *ce saint hurluberlu lugubre, qui résumait à lui seul l'histoire du jazz* ». L'écriture et la musique deviennent sa passion et il se proclame « *jazz poet* ».

Après une blessure, il doit quitter l'université et décide de voyager. En 1942, il s'embarque sur un navire marchand sur lequel il écrit *La Mer est mon frère*. Il commence alors à sombrer dans l'alcool et la drogue mais continue d'écrire des carnets de voyage : *Les Clochards* (1958), *Le Vagabond solitaire* (1960) et *Big Sur* (1962). En 1969, Jack Kerouac meurt en Floride à St Petersburg, rongé par les excès.

Sur la route

Sur la route retrace les aventures de Sal Paradise, qui, comme Jack, est un jeune universitaire qui rêve de voyage, et de Dean Moriarty, personnage lunatique frisant la folie et qui ressemble à l'ami de Kerouac, Neal Cassady. Les deux jeunes tentent de vivre d'une manière hédoniste et s'opposent à cette Amérique qui ne voit que par le drapeau, la famille et l'église. Ils s'extraient de

ce carcan et s'abandonnent dans les bars de New York où ils écoutent du jazz. Ils habitent dans des caves de Denver, ils traversent la Californie et ils changent de femmes selon leur humeur. « *Les seuls gens qui existent sont ceux qui ont la démence de vivre, de discourir, d'être sauvés, qui veulent jouir de tout dans un seul instant, ceux qui ne savent pas bâiller.* » Les excès d'alcool et de « thé » (le cannabis) plongent les deux amis dans la démence. « *J'ai du goût pour trop de choses que je mélange, m'attardant à courir d'une étoile filante à une autre jusqu'à temps que je me casse la figure.* » Sal croit revoir dans chaque vagabond son père alcoolique et Dean demande qu'on l'abatte. Dans un ultime sursaut ces « *deux anges déchus de l'Ouest* » décident de rentrer à New York.

Jack Kerouac rédige sur des rouleaux de papier reliés par du ruban adhésif. Cette allégorie d'une route qui défile sans fin mesure au final 35 mètres. Kerouac écrit un chapitre par nuit « *avec l'énergie d'un gars qui bouffe du speed* ». Il raconte ses voyages de 1947, 1949 et 1950 au cours desquels il a traversé les États-Unis. Loin d'un simple carnet de voyage, *Sur la route* est teinté de pensées philosophiques et de divagations provoquées par l'absorption de produits stupéfiants qui l'aident à devenir authentique pour découvrir de nouvelles frontières, tels les premiers explorateurs de ce pays. « *La seule chose qu'on souhaite ardemment, (...) celle qui nous fait soupirer, gémir, éprouver toutes sortes de bouffées de douceur écaurante, c'est le souvenir de la béatitude perdue qu'on a dû connaître dans le ventre maternel, et qui ne peut se retrouver (...) que dans la mort.* »

En 1952, cette manière d'écrire est rejetée par la majorité des éditeurs. Ses amis artistes parviennent cependant à le faire publier en 1957. Le livre connaît un franc succès et devient le symbole d'un nouveau courant artistique, la *beat generation*.

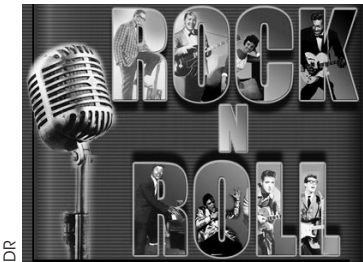
La beat generation

Au XIX^e siècle, un *beat* est un passager qui voyage clandestinement en train dans les wagons de marchandises. Les jazzmen reprennent ce mot pour qualifier leur tonalité musicale. En 1948, Jack Kerouac rassemble ces deux significations pour qualifier son art la *beat generation*, qui est à la fois une pulsion et l'envie de se lancer dans la vie tel un vagabond. Cependant dans une Amérique qui, sous la férule du sénateur Joseph McCarthy, pourchasse les idées communistes, les détracteurs de Kerouac, qui associent ce mouvement au communisme, le traitent de *beatnik* (contraction de *beat* et de *Spoutnik*, le premier satellite soviétique). La jeunesse américaine qui se reconnaît dans ce récit plébiscite l'auteur qui répond avec un certain humour à ces attaques : « *I'm a catholic, not a beatnik.* »

Le rock'n'roll : des origines à l'âge d'or

Le rock'n'roll apparaît aux États-Unis dans les années 1950. Mélange de courants musicaux issus principalement de la communauté noire américaine, ce nouveau rythme est une véritable révolution musicale dont les paroles incitent les jeunes à briser les tabous de la société puritaine américaine.

Dès les années 1920, les termes « *rock* » et « *roll* » apparaissent dans différentes chansons, à l'exemple de « *My Man Rocks Me (With One Steady Roll)* » (1922) de la chanteuse de blues Trixie Smith. Le rock'n'roll apparaît véritablement dans les années 1950, s'inspirant de divers courants musicaux interprétés par des artistes afro-américains. Il s'agit d'abord du jazz, porté par des artistes comme Count Basie, Jay McShann ou encore Big Joe Turner (*Roll'em Pete*, 1939) : « *Du rock'n'roll ?* », s'exclamera-t-il, « *c'est juste un nom différent pour une musique que j'ai jouée toute ma vie !* », mais aussi du swing et du blues (Robert Johnson ou Muddy Waters, pour lequel le rock'n'roll est l'enfant du blues). Mais la référence la plus évidente reste le rhythm'n'blues qui utilise à profusion les termes « *rock* » et « *roll* » dès les années 1940. En 1949, Fats Domino connaît un grand succès avec son boogie-woogie, notamment sur sa chanson *The Fat Man*, et sa chanson *Rocket 88* (1951) est considérée par certains comme la première chanson de rock'n'roll. Au début, le rock'n'roll ne semble se distinguer du rhythm'n'blues que par la couleur de peau de son interprète et les notes de musique country et folk.



Le terme « *rock'n'roll* » apparaît réellement en 1952, à l'initiative de l'animateur de radio américain Alan Freed s'écriant : « *Rock'n'roll everybody !* » avant le passage sur les ondes de la chanson *Rock The Joint* de son invité Bill Haley du groupe *The Comets*. Suite à l'engouement

des auditeurs pour cette chanson de « *rock'n'roll* », le terme est définitivement adopté. La chanson qui marque véritablement le début du rock'n'roll est une autre composition du groupe *The Comets* intitulée *Rock Around The Clock* (1954) (pour d'autres ce serait *Crazy Man Crazy*, 1953), popularisée grâce à son intégration au film *Graine de violence* (*Blackboard Jungle*) en 1955 et qui ne va pas sans rappeler *Around The Clock Blues* (1949) de Big Joe Turner.

Le rock'n'roll, qui signifie littéralement « balance et roule » avec une notion d'érotisme, intègre la guitare électrique (basse) et la batterie et incite à la révolte, ou du moins à profiter des plaisirs de la vie et à s'affirmer selon les principes de l'« *American way of life* ». Il dénonce aussi les abus de la société américaine et prend position politiquement. Grâce à l'apparition de la télévision et du disque vinyle, il connaît une grande diffusion médiatique, dont va profiter Elvis Presley. Dès 1954, le jeune homme réussit à s'imposer grâce à sa musique « nouvelle » et à ses déhanchements sans complexe, qui heurtent néanmoins une partie de l'opinion publique. Il devient en 1956 le premier « *produit commercial du rock'n'roll* » (*business rock'n'roll*) avec des succès comme *Heartbreak Hotel* ou *Don't Be Cruel*. Il reprend aussi un certain nombre d'anciens tubes, notamment ceux de Turner. Le rock'n'roll devient un véritable phénomène de société qui s'empare de l'Amérique entière et Presley devient « *The King* ». D'autres artistes connaissent alors le succès tels Buddy Holly, Jerry Lee Lewis, Eddie Cochran, Chuck Berry ou Little Richard. Mais à la fin des années 1950 le rock'n'roll est noyé sous la vague médiatique et les multiples scandales, entre emprisonnements et accidents mortels (Eddie Cochran, Buddy Holly).



DR

Néanmoins, dès le début des années 1960, le « rock » renaît de ses cendres en Angleterre, annonçant son âge d'or. Les mélodies deviennent plus élaborées et mélodieuses, plus « pop ». Après *Love Me Do* (1962), les Beatles, composés de John Lennon, Paul McCartney, George Harrison et Ringo Starr, enregistrent leur premier album *Please Please Me* (1963) qui connaît un immense succès avec notamment la chanson *Twist and Shout*. Un grand nombre d'artistes anglais s'imposent alors aux États-Unis, comme les Rolling Stones avec (*I Can't Get No*) *Satisfaction* (1965) et les Who qui arrivent avec les Beatles en première place des *charts* (hits parades). En 1965, les Beatles se produisent au *Shea Stadium* de New York devant 56 000 fans, une première pour un groupe de rock qui détient encore aujourd'hui un des records de vente d'albums dans le monde. D'autres artistes émergent : les Beach Boys, Bob Dylan, les Byrds mais aussi des solos de guitare encouragés par la montée du mouvement hippie : Eric Clapton, Janis Joplin.

Le rock ne cessera ensuite d'engendrer de nouveaux mouvements (rock psychédélique, rock progressif, glam rock, rock alternatif, pop rock, hard rock) et courants (grunge, heavy metal, punk). Mais le rock des années 1950-1960 reste le fier symbole d'une révolution musicale et du plaisir de la fête.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Collationner, récolter, collecter : frères jumeaux ou faux amis ?

Très régulièrement dans la banalité de notre vie, nous rencontrons ces trois verbes pour décrire une même action : celle de rassembler, de regrouper des éléments épars et plus particulièrement des fonds, de l'argent. Et pourtant !

Le terme *collationner* n'a que deux sens :

- comparer une copie par rapport à l'original (terme technique plutôt réservé au domaine de l'imprimerie),
- prendre une collation (apparu en 1590 mais vieilli depuis), c'est-à-dire un repas léger.

Son rapport avec l'action de rassembler des fonds ? Aucun. Seulement le fruit d'esprits incultes partis à la recherche d'assemblages barbares sans logique lexicale !

De toute évidence, il est préférable que les terres ne soient pas incultes pour qu'on puisse obtenir de belles récoltes. Attesté en 1742, admis seulement par l'Académie en 1762, *récolter* désigne uniquement l'action de recueillir les produits du sol, les produits cultivés, et, par extension, quelques produits spécifiques, tel le miel.

Aussi est-il inutile de semer l'argent et d'attendre que ça pousse s'il est verbalement impossible de le récolter !

Alors comment dire le fait de recueillir des fonds ? Seul le terme *collecter* est attesté, et ce depuis le XVII^e siècle, même si le sens passif, « être assujéti à une contribution », est apparu au début du XIV^e siècle.

Encore une fois, ces confusions lexicologiques nées d'esprits vulgaires polluent quotidiennement le discours de tout un chacun. Veiller à un usage correct de notre langue permet d'éviter de s'exposer aux critiques maléfiques d'esprits plus fins ! Briller par apparence, c'est se ridiculiser en toute ignorance.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean-Pierre Serra, *général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

François Pernot, *professeur des universités en histoire moderne.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Retrouvez *Les Carnets du Temps, Penser les Ailes françaises, Tour d'Horizon, Question' Air...*
sur le site du Centre d'études stratégiques aérospatiales :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

© Jean-Paul Talimi



« *La véritable école du commandement est la culture générale.* »
Charles de Gaulle

